

**Des « métèques » et autres biais du nationalisme
méthodologique**

*Multicultural Odysseys. Navigating the New International
Politics of Diversity* de Will Kymlicka. Oxford University Press,
374 p.

Speranta Dumitru

Number 222, September–October 2008

Immigration, justice et diversité culturelle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16794ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dumitru, S. (2008). Des « métèques » et autres biais du nationalisme
méthodologique / *Multicultural Odysseys. Navigating the New International
Politics of Diversity* de Will Kymlicka. Oxford University Press, 374 p. *Spirale*,
(222), 21–23.

Des « métèques » et autres biais du nationalisme méthodologique

MULTICULTURAL ODYSSEYS. NAVIGATING THE NEW INTERNATIONAL POLITICS OF

DIVERSITY de Will Kymlicka

Oxford University Press, 374 p.

par SPERANTA DUMITRU

Depuis qu'il a bâti la théorie libérale du multiculturalisme, notamment dans sa remarquable *Citoyenneté multiculturelle* (1995), Will Kymlicka n'a eu de cesse d'en consolider les fondations par des travaux empiriques approfondis. Son dernier livre s'inscrit dans cette lignée. Ces « Odyssées multiculturelles » sont un ouvrage de synthèse, appartenant au genre sciences politiques, qui résume les avancées en matière de politiques de la diversité, auxquelles l'auteur a lui-même beaucoup contribué.

Comme le titre le suggère, l'ouvrage constitue une exploration dans un territoire vaste : son objectif est d'étayer l'internationalisation du multiculturalisme entreprise dans les quarante dernières années non seulement au niveau du discours politique, mais aussi — et surtout — par des déclarations et des normes internationales. Selon Kymlicka, l'effort d'internationalisation du multiculturalisme se heurte principalement à trois difficultés. La première concerne l'applicabilité des normes : doivent-elles être conçues comme *générales*, applicables à toute relation entre États et minorités ou plutôt comme *ciblées*, adaptées aux spécificités des groupes auxquels elles sont destinées ? La seconde difficulté, que Kymlicka appelle « le problème du séquençage » (*sequencing*) concerne le niveau de l'obligation : les exigences formulées doivent-elles être *idéales* et recommander ce que devrait être un rapport juste entre États et groupes non dominants ou bien doivent-elles rester *minimales*, pour convenir à des pays aux niveaux de démocratisation différents ? Enfin, la troisième difficulté concerne le rôle de ces normes : doivent-elles être pensées comme une solution à un problème de *justice* ou plutôt comme une issue pacifique pour préserver la *sécurité* ? Le livre de Will Kymlicka n'a pas pour intention de répondre à ces questions ; son mérite est surtout de les identifier par une analyse qui suit l'évolution de l'internationalisation du multiculturalisme.

Le livre est divisé en trois parties. La première retrace le chemin qu'a parcouru la reconnaissance des droits des minorités de la révolution des droits de l'homme de l'après-guerre jusqu'à la fin de la guerre froide. Abordée auparavant par des traités bilatéraux, la protection des minorités restait dépendante de l'existence d'un État voisin et de la volonté de signer des accords avec le pays hôte, avant qu'elle ne s'affirme explicitement comme objet légitime de préoccupation internationale. La nouvelle approche a consisté à mobiliser l'universalité des droits de l'homme pour défendre des droits spécifiques aux minorités, d'abord dans une perspective assimilationniste et paternaliste, redevable d'une politique nationale de construction identitaire, ensuite par des mesures antidiscriminatoires et par des actions affirmatives, reconnues dans des déclarations internationales. Comment expliquer le succès des organisations internationales dans la reconnaissance de la protection des minorités et des peuples autochtones ? Selon Kymlicka, le facteur principal est constitué par l'assise universaliste que les organisations internationales ont pu donner au respect de la diversité ethnoculturelle, en combinant la peur de la violence ethnique avec l'espoir d'un multiculturalisme libéral viable.

Les conditions de ce succès sont développées dans la seconde partie de l'ouvrage, après un chapitre qui reprend largement les éléments de la théorie libérale du multiculturalisme. Selon Kymlicka, au moins cinq conditions sont nécessaires pour la mise en place des politiques multiculturelles. D'abord, la révolution des droits de l'homme a permis la mobilisation des minorités qui peuvent désormais formuler leurs revendications en termes de droits. Ensuite, une démocratie était plus susceptible d'ouvrir aux groupes non dominants une multiplicité de points d'accès à la décision, que ce soit au niveau national, régional ou local. Les contingences de la démographie représentent, selon Kymlicka, le troisième facteur du succès : les groupes non dominants non seulement ne sont pas disparus (par la mort, l'assimilation ou le mariage mixte) comme l'attendaient leurs adversaires, mais s'avèrent au contraire avoir un taux de natalité plus élevé que celui des groupes nationaux majoritaires. Enfin, l'abandon de l'approche sécuritaire dans les relations interethniques et le consensus autour des droits de l'homme sont les deux derniers facteurs qui, selon Kymlicka, réduisent le risque perçu par les groupes dominants en les persuadant d'accepter les revendications des minorités. L'apparition de ces cinq conditions est, selon l'auteur, rare (et pour ce qui est du contrôle des contingences démographiques, on ne saurait que s'en féliciter).

La troisième partie de cet essai vient illustrer la thèse selon laquelle les conditions du succès du multiculturalisme libéral n'étaient pas toutes réunies dans ce que Kymlicka appelle avec justesse « le laboratoire européen » : l'Europe postcommuniste des années 1990 qui a tenté d'intégrer rapidement les normes du multiculturalisme. Au cours de cette analyse, l'auteur suggère aussi que le relatif échec des politiques de la diversité dans l'Europe de l'Est s'explique également par le recours à des normes ciblées dans la protection des minorités nationales. Combinée avec un intérêt pour l'autodétermination, cette stratégie a suscité davantage la

peur de violences ethniques que le progrès du multiculturalisme. Ce chapitre représente le fruit des recherches entreprises par l'auteur dans la région et dont une partie avait été publiée dans l'ouvrage collectif *Can Liberalism be exported? Western Political Theory and Ethnic Relations in Eastern Europe* (Kymlicka & Opalski, 2001).

Internationalisation et multiculturalisme

Il est dommageable pour la crédibilité de l'argument que l'auteur fasse à maintes reprises mention de l'Union européenne en la qualifiant d'« organisation internationale » au même titre que l'OSCE ou le Conseil de l'Europe. L'une des explications possibles de cette confusion tient à la perception que bon nombre d'Européens de l'Est semblaient avoir à l'époque du statut des exigences d'adhésion à l'Union européenne, en les mettant dans le même panier que les autres recommandations reçues tous les mois des organisations internationales (l'OTAN, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou le Conseil de l'Europe). Mais l'Union européenne n'est pas une organisation intergouvernementale et encore moins internationale. Ses États membres forment une entité supranationale qui combine la décision intergouvernementale et le fédéralisme. L'Union européenne représente une source de législation impor-

**En affirmant (avec un optimisme injustifié)
que « les métèques installés depuis
longtemps sont de plus en plus traités comme
s'ils étaient légalement arrivés », Kymlicka
sous-entend que les métèques sont des sans-
papiers arrivés sur le territoire sans visa.**

tante pour les États membres, elle possède des institutions, des compétences, des fonds propres et elle envisage de se doter d'une Constitution. Aucune des organisations internationales mentionnées ne confère une citoyenneté commune et des droits aux ressortissants des États membres, telle la liberté de circulation et la protection contre les discriminations.

Cette confusion nous permet de relever deux insuffisances situées au cœur de l'approche de Kymlicka. La première est méthodologique. L'objectif de l'ouvrage est d'analyser l'internationalisation du multiculturalisme, et en dépit d'une hésitation terminologique entre *mondialisation* et *internationalisation*, la préoccupation de l'auteur vise presque systématiquement les actions des organisations *intergouvernementales*. Cette approche pourrait être qualifiée de « nationalisme méthodologique », dans le sens où elle privilégie l'action des gouvernements nationaux au détriment de celle d'autres acteurs. La préférence pour ce type d'analyse politique est surtout surprenante venant de la part d'un auteur dont l'œuvre représente l'une des plus puissantes critiques de la légitimité des groupes nationaux majoritaires qui utilisent les institutions étatiques pour promouvoir des politiques de construction identitaire. Si la thèse qui sous-tend cette approche consiste à affirmer que les « progrès » du multiculturalisme, si tant est qu'ils en soient, sont principalement issus de l'action des organisations intergouvernementales, il s'ensuivrait que les gouvernements nationaux ont tendance, du moins lorsqu'ils agissent de concert, à promouvoir le multiculturalisme sur le territoire national. Mais la raison pour laquelle ils ne l'avaient pas fait avant 1990 n'est pas évidente. Comme le rappelle Kymlicka, le Japon, dès 1919, avait voulu introduire une clause d'égalité raciale dans la convention de la Ligue des Nations, mais sa proposition avait été rejetée par les États-Unis, le Canada et d'autres puissances occidentales. De façon plus générale, on peut douter non seulement que l'analyse de l'internationalisation du

multiculturalisme doive privilégier les actions intergouvernementales mais aussi qu'elle doive se concentrer sur les progrès et les difficultés de l'Occident. Le livre réserve un seul chapitre au reste du monde, c'est-à-dire autant qu'à l'Europe de l'Est, une région dont la taille est comparable à celle d'une province du Canada.

La deuxième insuffisance concerne l'inégale mobilisation des catégories des minorités dans l'analyse du multiculturalisme. Kymlicka avait forgé le concept de multiculturalisme pour l'appliquer à trois types de groupes ethnoculturels non dominants : les minorités nationales, les peuples autochtones et les migrants. Si l'intérêt pour les deux premières catégories est évident dans cet ouvrage comme dans ceux qui le précèdent, la troisième catégorie ne bénéficie pas des capacités d'analyse de l'auteur. Certes, il identifie des moyens de construction identitaire dans une politique qui fait de la langue, de la culture ou de la religion des critères d'admission sur le territoire ou d'acquisition de la citoyenneté par les migrants. Certes, il critique les États qui, s'obstinant à ne pas se concevoir comme des « pays d'immigration » n'ont pas d'infrastructure d'intégration et laissent le discours politique en proie aux préjugés sur le danger et le caractère déloyal des personnes vues comme irrémédiablement étrangères. Mais la compréhension des exigences des migrants semble hésitante et l'usage indéterminé du terme « métèque » permet au lecteur non avisé de confondre les citoyens immigrés avec les étrangers, les étrangers en situation régulière avec les sans-papiers et les sans-papiers avec les personnes qui sont entrées sans visa de séjour. Le terme « métèques » (péjoratif en français), si l'on s'en tient à sa signification historique reprise par Michael Walzer (1982), désigne les résidents de longue durée qui ne sont pas des citoyens. Mais l'usage qu'en fait Kymlicka est différent. En affirmant (avec un optimisme injustifié) que « les métèques installés depuis longtemps sont de plus en plus traités comme s'ils étaient légalement arrivés », Kymlicka sous-entend que les métèques sont des sans-papiers arrivés sur le territoire sans visa. Or, tous les résidents de longue durée ne sont pas des sans-papiers et encore moins des sans-papiers entrés sans visa. En effet, trois lignes plus tôt, on pouvait lire qu'il existe des métèques de seconde génération : « les métèques peuvent développer une subculture d'opposition [...] [dont] les conséquences prédictibles impliquent un mélange d'aliénation politique, de criminalité et de fondamentalisme religieux parmi les métèques, notamment de seconde génération, ce qui conduit à des tensions raciales amplifiées et même de la violence ». Or, s'il y a des métèques de seconde génération, on est en droit de se demander non seulement de quel visa ils avaient besoin pour « arriver » sur le territoire national, mais aussi quel est le rapport entre l'absence de visa et le caractère racial des tensions

qu'ils peuvent générer. Il est certain que les étrangers venant des continents plus éloignés sont plus vulnérables (même si pas plus enclins à la criminalité) au rejet des groupes, qu'ils soient dominants ou non. Mais cela constitue sans doute une raison pour mettre la quête des mécanismes adéquats de protection en haut des programmes politiques aussi bien que de la recherche académique.

Une analyse plus fine que celle fournie par le concept de *métèque* aurait permis à l'auteur d'étendre sa théorie libérale du multiculturalisme à la *fabrication des sans-papiers* par les États nationaux. En effet, on peut diviser les sans-papiers en deux catégories : ceux qui arrivent sans visa et ceux qui perdent le droit de séjour. La perte de droit de séjour survient soit par suite d'un changement dans la situation personnelle de l'intéressé, soit à cause de modifications des lois promulguées par l'État. Les changements de la situation personnelle peuvent être à leur tour sous le contrôle de

l'intéressé (divorce, arrêt d'études, chômage) ou non imputable à l'agent (son pays d'origine est pacifié). Mais la perte du droit de séjour peut survenir aussi à la suite d'un changement de la loi sur l'immigration. Par exemple, un durcissement des critères scolaires pour l'obtention du permis de séjour « étudiant », ou des critères financiers pour bénéficier du droit de vivre en famille sur le territoire, constitue un moyen pour un gouvernement national de fabriquer des sans-papiers. La théorie de Kymlicka peut intégrer ces actions dans l'indicateur qui permet de comparer le degré de multiculturalisme de différents États. Car si les personnes exclues n'appartiennent pas toutes à la même minorité, les moyens de leur exclusion dépendent largement de la possession des institutions étatiques par un ou plusieurs groupes ethnoculturels.

Ce livre est extrêmement riche en informations. Il a surtout le mérite de combiner la théorie politique normative de haute qualité et l'enthousiasme pour la recherche empirique. ●

Aristotelian Short Circuit (Between the Striving and the Strived for), 2004
Série "Philosophy – Digestion". Épreuve numérique couleur encadrée
© Erwin Wurm / SODRAC (2008)

